

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Nous recrutons !

UN·E INFIRMIER·ÈRE DE CRÈCHE

- **Temps non complet** (7 heures hebdomadaires)
- **CDD jusqu'au 22 aout 2027**
- **Poste de catégorie A – Filière médico-sociale**

Afin d'optimiser votre candidature, votre lettre de motivation devra refléter qui vous êtes, ce qui vous anime et en quoi vos compétences peuvent être transposables dans le poste proposé.

ARCHE Agglo dispose de 4 Relais Petite Enfance et 13 multi-accueils répartis sur le territoire.

DÉFINITION DU POSTE :

Rattaché·e à la direction petite enfance, sous la responsabilité de la directrice de la crèche « Les lutins » à Saint Donat sur L'Herbasse (agrément pour 39 berceaux), vous accompagnerez l'équipe pluri-professionnelle des lutins dans la mise en œuvre des protocoles de santé et le déploiement d'un accueil inclusif adapté aux besoins des enfants.

- Accompagne les équipes et autres professionnelles en matière de santé, de prévention et d'accueil inclusif, notamment dans l'application des protocoles prévus au II de l'article R.2324-30 du Code de santé publique
- Relaie les préconisations du RSAI (Référent Santé et Accueil Inclusif) auprès de la direction et des professionnelles chargées de l'encadrement des enfants
- Concourt à la mise en œuvre des mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière

MISSIONS SPÉCIFIQUES :

- Peut participer aux réunions mensuelles de travail (en soirée le plus souvent)
- Peut contribuer à l'encadrement des stagiaires

PROFIL ATTENDU :

- **DE d'infirmier-ère ou infirmier-ère puéricultrice exigé**
- Expérience professionnelle significative souhaitée en petite enfance
- Vaccinations obligatoires (DTP, Hépatite B) et recommandées (Coqueluche, ROR)
- Attestation d'honorabilité à fournir obligatoirement lors de la prise de poste (https://honorabilite.social.gouv.fr)
- Connaissance du développement et des besoins spécifiques du jeune enfant
- Maîtrise des règles d'hygiène, de santé et de prévention en collectivité
- Connaissance des pathologies infantiles et des dispositifs d'accueil inclusif (PAI, handicap, maladies chroniques)
- Capacité à accompagner les équipes dans l'application des protocoles de santé et la prise en compte des besoins particuliers des enfants
- Aptitude à transmettre des informations, conseiller et sensibiliser les professionnels
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et à développer des relations partenariales
- Qualités relationnelles, pédagogie, écoute et discrétion professionnelle

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

CDD jusqu'au 22 août 2027 avec rémunération de 480€ bruts mensuels pour 7 heures hebdomadaires, pouvant être ajustée en fonction de l'expérience, par référence à la catégorie A de la fonction publique territoriale (filière médico-sociale).

Période de congés annuels conditionnée à la fermeture des structures d'accueil de jeunes enfants**.**

- Adhésion au Comité National Action Sociale (CNAS) offrant des prestations sociales, culturelles, familiales pour les agents territoriaux : Chèques vacances, chèques cadeaux (rentrée scolaire, noël,) prix préférentiels (cinéma, locations, prêts, offres partenaires locaux).
- Participation à la cotisation mutuelle du contrat groupe santé (entre 20€ et 60€ par mois selon la composition du foyer)
- Participation à la cotisation de la mutuelle prévoyance (7 euros par mois sur 12 mois pour une mutuelle couvrant la garantie Indemnités journalières + invalidité) dans le cadre d'une procédure de «Labellisation», souscrite de manière individuelle et facultative par l'agent.
- Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).

Temps de travail : 7 heures hebdomadaires
Lieu de travail (à titre principal) : Crèche « Les lutins » à Saint Donat sur L'herbasse (26260)

Poste à pourvoir le : 04/01/2027
Date limite de candidature le : 24/11/2026

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : **rh@archeagglo.fr**

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602 07300 MAUVES

Contact accueil : **04 26 78 78 78**

Renseignements : **Justine Picquet, responsable accueil collectif petite enfance, j.picquet@archeagglo.fr ou Ioana Greve, directrice crèche les lutins, i.greve@archeagglo.fr**

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE
ARCHE Agglo